



BUREAU DE LIGUE

Bulletin Officiel N° 21 du :30.06.2011
Procès verbal N° 21 séance du 27.06.2011

Etaient présents : - Président de la ligue de foot ball BAKIRI Nouredine
HAMADACHE- REZOUG- KORICHI – LAOUFI – CHIBANE-OUARAB

Absents excusés :-Isker–Kahlal- Meslem

Absent non excusé : Ait kara Med arab

- La séance fut ouverte à 13h00 par M. Bakiri Nouredine président de séance, Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, ensuite le président passe la parole au DAFI qui donne lecture de l'ordre du jour et du courrier reçu.

Ordre du jour :

- Compte rendu
- Examen du courrier
- Approbation BO N° 20
- Analyse de la finale coupe de wilaya
- Travaux des commissions
- Divers

Compte rendu

- DTW : concernant l'échange inter – wilaya avec Tizi ouzou du 18/06/2011
- Regroupement benjamin du 13/06/2011

Examen du courrier

-Courrier FAF+LNF

- Invitation du président a l'A.G.E de la FAF prévu le 03/07/2011 à l'hôtel Chératon =PN
- Demandant statistique des clubs de foot-ball =NF
- Demandant du classement et reliquats des sanctions =NF
- A/s séminaire pour commissaire aux matchs du 03-04/07/2011 = PN
- Note circulaire concernant l'installation des commissions d'évaluations techniques des Stades de la wilaya = PN
- Désignant le président Commissaire aux match ESS/MCET du 06/6/2011et match ESS/ASO Du 28/0/2011 =Noté

-Courrier ligues

- De la ligue d'Alger invitant le président pour les finales play-off et coupe de wilaya 24-25/6/11à Zeralda = PN
- De la ligue de Tizi ouzou concernant l'échange inter – wilaya Benjamin du 18/06/2011 à Tizi Ouzou =PN

Approbation du BO N° 20

- Les membres du bureau ont approuvé le bulletin officiel n°20 après avoir pris connaissance De leurs contenus

Analyse de la précédente journée

- Le DAF informe les membres du bureau de ligue que la rencontre de la coupe de wilaya s'est déroulée dans des bonnes conditions en présence des autorités de la wilaya.

Travaux des commissions

- Commission COC- DTW - CD = Lu et approuvée

Divers

Condoléances

Profondément touchés par le décès de la femme de monsieur : KESSOURI AMAR arbitre de wilaya de la ligue de football de Bouira, le président, les membres du bureau de ligue et des commissions, les arbitres et l'ensemble du personnel permanents de la ligue lui présentent les condoléances des plus sincères et l'assurent de leur profonde sympathie. Puisse Dieu, le tout puissant, accorder à la défunte sa sainte miséricorde.

Le président de ligue

N.BAKIRI

le DAF

R.REZOUG



DIRECTION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Bulletin Officiel N° 21 du : 30 .06.2011

Procès verbal N° 30 séance du 27.06.2011

Etaient presents: Mr. LAOUFI Bouzid
Mr. ABBAS El hadj

Ordre du jour :

- Examen du courrier
- Classement final
- Divers

Examen du courrier : BO N° 20 = Remerciements

Classement Final D.Honneur saison 2010/2011

Rang	Club	Pts	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	OBS
01	CRT	46	22	13	07	02	47	17	+30	
02	JSAT	45	22	13	06	03	38	19	+19	
03	ASCAEK	36	22	10	06	04	37	29	+08	
04	JSM	35	22	09	08	05	29	22	+07	
05	IRBE	34	22	11	07	05	40	22	+18	-06
06	IRB	27	22	07	06	09	25	28	-03	
07	ASCAL	24	22	06	09	07	32	30	+02	-03
08	AGZ	22	22	06	05	11	31	37	-06	-01
09	ASCAb	21	22	06	03	13	30	44	-14	
10	USAL	18	22	05	03	14	25	53	-28	
11	JSCA	18	22	04	06	12	29	48	-18	
12	CRBO	16	22	03	07	12	23	32	-09	

Classement seniors D. Pré -Honneur arrêté a la 22eme journée (S.T.R)

Rang	Club	Pts	J	G	N	P	BP	BC	DIFF	OBS
01	ABRD	55	22	17	04	01	57	19	+36	
02	AST	45	22	13	06	03	38	22	+16	
03	OR	42	22	12	06	04	44	29	+15	
04	OCC	41	22	12	05	05	43	18	+25	
05	CBM	33	22	10	04	08	30	25	+05	-01
06	ASMB	32	22	09	06	07	40	35	+05	-01
07	OS	27	22	08	03	11	31	34	-03	
08	ESJT	25	22	07	04	11	26	35	-09	
09	MBEA	25	22	07	04	11	37	28	+09	
10	WAV	19	22	07	01	14	31	42	-11	-03
11	WCM	19	22	05	04	13	29	52	-23	
12	CBH	01	22	04	02	20	09	55	-46	-01

Clubs déclarés champion s.2010/2011

Jeunes : Juniors = OSaharidj - Cadets = ABRDjebahia - Minimes = MBEAdjiba

Seniors : D.Honneur : CRT hamer accédé en régional (II)

Seniors : D.P.Hobbeur : ABRD jebahia : Accédé en division honneur

Coupe de wilaya seniors

CRT hamer (01) – AGZerga (00) . 1^{er} CRThamer remporte la coupe de wilaya

Le Président/ B.LAOUFI

Le Secrétaire / ABBES.E.H



Direction Methodologique de Ligue

Bulletin Officiel N° 21 du : 30.06.2011
Procès verbal N° 07 séance du 14.06.2011

Compte rendu de l'opération

- **Nature de l'opération** : Regroupement des joueurs sélection de wilaya
- **Objectif** : Préparation de la sélection école de foot ball
- **Lieu** : Stade Bourouba Said Bouira
- **Date** : 14/06/2011
- **Horaire** : 10H00
- **Population ciblée** : **Enfant** de moins de 13 ans
- **Nombre de participants** : 22
- **Accompagnateurs** : 15
- **Sexe** : Garçons
- **Organisateur** : 05
- **Encadrement technique** : Hamdache .B +Brahimi A .N
- **Encadrement logistique et restauration** : Rezoug
- **Organisateur** : Gardien de stade
- **Matériel logistique** : Ballons + Dossards
- **-Restauration pour les joueurs et accompagnateurs et organisateurs et l'eau minérale ont été pris en charge par la ligue de foot ball Bouira.**

***** *Le para De l'hebdo* *****

Ceux qui parlent ne sont pas toujours qui savent, ceux qui savent ne sont pas toujours ce qui parlent, les meilleurs sont ceux parlent quand ils savent

Hamdache .B

Direction Methodologique de Ligue

Procès verbal N° 08 séances du 19.06.2011

Compte rendu de l'opération

- **Nature de l'opération** : Echange Inter – wilaya en catégorie Benjamin Bouira +Tizi ousou
- **Objectif** : Préparation des sélections des écoles de foot ball en Benjamin
- **Lieu** : Tizi Ouzou
- **Date** : 18/06/2011
- **Horaire** : 10H00
- **Résultat** : Tizi ousou (un) - Bouira (Un)
- **Population ciblée** : Enfant de moins de 13 ans
- **Nombre de participants** : 20
- **Accompagnateurs** : 04
- **Sexe** : Garçons
- **Organisateur** : 02
- **Arbitres** : 03
- **Chef délégation** : Laoufi Bouzid
- **DTW de laligue** : Hamdache boualem
- **Secrétaire** : Korichi Lakhdar
- **Entraîneur** : Brahim A.Nour
- **Matériel logistique** : Ballons +Equipement sportifs +boite a pharmacie

Divers : A remercie le chaleureux accueil de la part de la ligue de wilaya de Tizi ousou avant, pendant et après ainsi que l'organisation Restauration pour les joueurs et accompagnateurs et organisateurs et l'eau minérale a la charge de la ligue de Tizi ousou.

***** *Le para..... de l'hebdo* *****

Ceux qui parlent ne sont pas toujours qui savent, ceux qui savent ne sont pas toujours ce qui parlent, les meilleurs sont ceux parlent quand ils savent

Hamdache .B

Direction Methodologique de Ligue

Procès verbal N° 09 séances du 25.06.2011

Compte rendu de l'opération

- **Etaient présents** : Mrs. HAMDACHE Boualem = DTW
BRAHIMI A.Nour = Secrétaire
- **Nature de l'opération** : Rencontre Amicale (catégorie Benjamin)
- **Objectif** : Match d'ouverture (final coupe de wilaya)
- **Lieu** : Stade Bourouba Said Bouira
- **Date** : Samedi 25/06/2011
- **Horaire** : 14H00
- **Population ciblée** : Enfant de moins de 13 ans
- **Nombre de participants** : 32 joueurs
- **Accompagnateurs** : 02
- **Sexe** : Garçons
- **Organisateur** : 06
- **Encadrement technique** : Hamdache .B +Brahimi A .N
- **Encadrement logistique et restauration** : Rezoug + Belkhir+ Korichi
- **Matériel logistique** : Ballons + Equipement sportif
- **Remise des récompenses en final du match (coupes+ médailles +équipement sportif pour les joueurs de la sélection de wilaya (benjamin)**

***** *Le para De l'hebdo* *****

Ceux qui parlent ne sont pas toujours qui savent, ceux qui savent ne sont pas toujours ce qui parlent, les meilleurs sont ceux parlent quand ils savent

Hamdache .B

Etat des sanctions disciplinaire restant à purger saison 2011/2012

N°	NOMS & RENOMS	Q	C	LIC	CLUB	SANCTION	AFF	BO	DATE D'EFFET
01	Touhani Amine	J	J	01289	ASCAB	6 mois	183	//	28-03-2011
02	Brahimi Abdenour	E	S	-	AST	N/E 6mois f	//	//	04.04.2011
03	Senouci Salim	J	S	00073	CBM	Aut+4matchs f	//	//	//
04	Djemai Sofiane	J	S	110707	CBM	SAS+4matchsf	//	//	//
05	Rahmouni Oualid	J	S	110722	CBM	N/E 4matchsf	//	//	//
06	Farcadou Med amine	J	S	111122	ABRD	Aut+3matchs f	196	//	11-04-2011
07	Labaci Abdelaziz	J	S	110611	ASMB	Aut+3matchs f	//	//	//
08	Djedi BenAdi Nacim	J	S	110605	-	Aut+4matchs f	//	//	//
09	Deouadji Rachid	J	J	00318	JSAT	Aut+2matchs f	199	16	18-04-2011
10	Lahcene Lounis	J	J	00095	OS	Aut+2matchs f	200	//	//
11	Kadi Sidine	J	C	00611	ASMB	Aut+2matchs f	201	//	//
12	Aid Mourad	J	S	111083	AST	Aut+4matchs f	206	//	25-04-2011
13	Abbas Billal	J	S	100518	JSCA	6 mois	207	17	02-05-2011
14	Kourdeche Hicham	J	S	100520	JSCA	Aut+4matchs f	//	//	//
15	Sebb Abderezak	J	S	100523	JSCA	Aut+3matchs f	//	//	//
16	Badji Med Seghir	J	S	00504	JSCA	Aut+3matchs f	//	//	//
17	Ariba Samir	J	S	110603	ASMB	Aut+4matchs f	213	//	//
18	Merzouk Sofiane	J	S	110419	OCC	Aut+4matchs f	//	//	//
19	Zhadadene Ali	J	S	110415	OCC	Aut+4matchs f	//	//	//
20	Noual Hocine	J	S	00137	CRBO	N/E+4matchs f	210	//	//
21	Radja Mohamed	J	C	01494	CRBO	Aut+2matchs f	215	//	//
22	Yahiaoui Ahmed	E	S	10001	ABRD	N/E+4matchs f	216	//	09-05-2011
23	Ouchene Brahim	J	S	110106	OR	N/E+2matchs f	//	//	//
24	Kadi Sohib edine	J	J	006111	ASMB	Aut+3matchs f	220	//	//
25	Akil Tahar	J	S	100413	JSAT	3 ans	221	18	23-05-2011
26	Khelif Azedine	D	S	-	JSAT	2matchs f	//	//	//
27	Bousabaine Brahim	D	S	-	JSAT	2matchs f	//	//	//
28	Brahimi Sofiane	J	S	01142	JSM	Aut+4matchs f	222	//	//
29	Khelal Sofiane	J	S	110417	OCC	6 mois	223	//	//
30	Mameche Mustapha	J	S	101019	ASCAB	Aut+3matchs f	225	19	30-05-2011
31	Gacemi Mohamed	J	S	00060	ASCAB	Aut+3matchs f	//	//	//
32	Baghdoud Ali	J	S	111124	ABRD	Aut+3matchs f	226	//	//
33	Benhadida Kamel	J	S	111112	ABRD	Aut+3matchs f	//	//	//

Dispositions réglementaires 2011-2012 de la FAF

Dispositions réglementaires relatives aux compétitions de football amateur saison 2011/2012

1 - Période d'enregistrement des licences :

- Du 20 Juin 2011 au 18 Août 2011.

2- Nombre de joueurs à enregistrer par club :

2-1 Joueurs seniors :

25 joueurs amateurs au maximum dont deux (02) joueurs seniors première année au minimum et trois gardiens de but.

2-2 Catégories de jeunes :

20 joueurs au minimum par catégorie.

3 – Licence du joueur amateur :

La licence du joueur amateur est annuelle.

4- Statut du joueur amateur :

4-1 Est réputé amateur le joueur qui, pour toute participation au football organisé, ne perçoit pas une indemnité supérieure au montant des frais effectifs qu'il dépense dans l'exercice de cette activité.

4-2 Conformément aux dispositions de la loi sur le sport et l'éducation physique et du règlement de la FIFA relatif au statut et du transfert des joueurs, le joueur amateur ne peut prétendre, ni recevoir de prime de signature, de salaire ainsi qu'aucune gratification de quelque nature qu'elle soit pouvant revêtir une quelconque forme de salaire.

5- Restriction d'âges pour les joueurs amateurs :

A l'exception de deux (02) joueurs âgés entre trente (30) ans et trente deux (32) ans, les clubs sportifs amateurs de toutes les divisions ne peuvent enregistrer que les joueurs âgés de trente (30) ans et moins à la date du 31/12/2011.

6 - Engagement des clubs de football amateur :

Le dossier d'engagement doit être constitué de pièces suivantes :

- Un fiche d'engagement dans les compétitions (imprimé ligue);
- Une copie légalisée de l'agrément du club;
- Une attestation délivrée par une compagnie d'assurance relative aux contrats couvrant l'ensemble des membres des clubs, conformément aux règlements des championnats de football amateur ;
- Une liste des membres élus du comité directeur, mandatés pour représenter le club auprès de la ligue et les structures du football;
- Quitus délivré par la ligue d'origine pour les clubs changeant de ligue;
- Une attestation de domiciliation délivrée par le gestionnaire de l'infrastructure sportive concernée dûment homologuée par la Ligue de football concernée;
- Le paiement des frais de participation tels que fixés par la FAF et les éventuels arriérés.

7 - Dépôt des dossiers d'engagement :

Les dossiers d'engagement complets doivent être déposés, contre accusé de réception auprès :

- De la ligue nationale de football amateur : au plus tard le 14 Juillet 2011
- De la ligue inter-régions de football amateur : au plus tard le 14 Juillet 2011
- Des ligues régionales de football amateur : au plus tard le 14 Juillet 2011
- Des ligues de wilaya de football amateur : au plus tard le 14 Juillet 2011

8 - Montant des droits d'engagement :

- Division Nationale Amateur : Un million (1.000.000) de dinars.
- Division Inter-régions : Sept cent mille (700.000) dinars.
- Divisions Régionales une et deux : quatre cent mille (400.000) dinars.
- Divisions Honneur et pré honneur : Deux cent mille (200.000) dinars.

9 - Catégories d'équipes à engager obligatoirement :

9-1 - Clubs de football amateur de la division nationale et inter-régions

- Une équipe sénior : joueurs nés avant le 01 janvier 1992
- Une équipe U-20 : joueurs nés entre le 01.01.92 et le 31.12.93
- Une équipe U-18 : joueurs nés entre le 01.01.94 et le 31.12.94
- Une équipe U-17 : joueurs nés entre le 01.01.95 et le 31.12.95
- Une équipe U-16 : joueurs nés entre le 01.01.96 et le 31.12.96
- Une équipe U-15 : joueurs nés entre le 01.01.97 et le 31.12.98

9-2 - Clubs de football amateur des divisions régionales, honneur et pré -honneur

- Une équipe sénior : joueurs nés avant le 01 janvier 1992
- Une équipe U-20 : joueurs nés entre le 01/01 1992 et le 31/12/ 1994
- Une équipe U-17 : joueurs nés entre le 01.01.95 et le 31.12.96
- Une équipe U-15 : joueurs nés entre le 01.01.97 et le 31.12.98

L'engagement éventuel d'une équipe U13 des joueurs nés entre le 01/01/1999 et le 31/12/2000 doit être enregistré au niveau de chaque ligue de Wilaya.

9-3 - l'enregistrement des licences des catégories de jeunes :

L'enregistrement et la délivrance des licences des catégories de jeunes est du ressort de la ligue gestionnaire du championnat ou de la ligue qui gère le club.

10 – Participation des joueurs U20 et U17 :

10-1 - Joueurs U20 :

- Tous les clubs peuvent utiliser en équipe séniors des joueurs U20, avec la licence délivrée par leur ligue ou la ligue gestionnaire du championnat U20.

10-2 - Joueurs U17 :

- Tous les clubs peuvent utiliser en équipe séniors des joueurs U17 à condition d'obtenir un double surclassement conforme aux règlements des championnats de football, avec la licence délivrée par leur ligue ou la ligue gestionnaire du championnat U17.

11- Dossier de licence pour les joueurs :

Pour enregistrement les dossiers de licences de joueurs doivent être déposés auprès des ligues concernées contre accusé de réception dans les délais impartis.

12 - Dossier médical :

Toute demande de licence de joueur devra être accompagnée d'un dossier médical conforme au modèle défini par la commission médicale fédérale.

Le secrétaire général ou le président du club ainsi que le médecin du club doivent établir une attestation certifiant que de la confection du dossier médical de leurs joueurs soit conforme au directives de la commission médicale de la FAF. La seule signature du secrétaire général n'exclue pas la responsabilité du président du club.

13- Passeport du joueur :

Conformément aux dispositions du règlement FIFA portant statut et transfert du joueur et les règlements généraux de la FAF, tout joueur doit disposer d'un passeport qui récapitulera sa carrière de l'âge de 12 ans à 23 ans.

Ce document tenu en double (un exemplaire pour le club et un exemplaire pour le joueur) permettra aux clubs formateurs de solliciter lors de chaque transfert, le paiement de l'indemnité de formation et l'indemnité de solidarité.

14- Obligations des clubs :

Participation des joueurs seniors première année

Il est fait obligation aux clubs de toutes les divisions de faire inscrire sur la feuille de match des rencontres seniors au moins deux (02) joueurs seniors première année au minimum et de faire participer au minimum un (01) joueur par rencontre.

15- Equipement :

15-1 Les équipes doivent être uniformément vêtues aux couleurs de leur club déclarées à l'engagement conformément aux règlements des championnats de football amateur.

15-2 Les clubs doivent communiquer à leurs ligues et sur la fiche d'engagement les couleurs principales et les couleurs de réserves de leurs équipements.

15-3 Avant le début de chaque saison sportive, chaque ligue publie sur son bulletin officiel la liste des couleurs des équipements des clubs.

16- Numérotation des maillots :

Le club est tenu au moment du dépôt des demandes de licences, de communiquer à sa ligue les numéros des dossards attribués à tous les joueurs participant aux rencontres officielles des seniors. Les numéros attribués demeurent inchangés durant toute la saison et doivent figurer sur le dos du maillot et à l'avant du short du côté droit.

17- Organisation des matches (Médecin et ambulance) :

Le Club qui reçoit doit obligatoirement assurer la présence d'un médecin et d'une ambulance pour toute rencontre de football.

Si l'absence du médecin et/ou de l'ambulance est constatée par l'arbitre, celui-ci annule la rencontre et le club organisateur est sanctionné conformément aux dispositions règlementaires.

18- Coupe d'Algérie :

Les clubs qui participent aux compétitions de la coupe d'Algérie pour les catégories U15, U17, U20 et sénior s'engageront à respecter les règlements y afférents.

19- date de reprise des championnats de football amateur :

Division nationale Amateur : 16-17 septembre → 2011

Division inter régions : 16-17 septembre 2011 →

→ Divisions régionales une et deux : 23-24 septembre 2011

→ Divisions honneur et pré honneur : au plus tard fin octobre 2011

20- Matches amicaux:

20.1- Conformément aux règlements en vigueur, tout match amical doit recevoir préalablement l'accord de la Ligue de Football Amateur concernée.

20.2- Aucun arbitre ne doit arbitrer un match amical sans l'autorisation préalable de la Commission d'Arbitrage, sous peine de sanction.

Dispositions réglementaires relatives aux compétitions de football féminin saison 2011/2012

1 - Période d'enregistrement des licences (seniors) :

- Du 01 juillet 2011 au 30 Septembre 2011.

2- Nombre de joueuses à enregistrer par club :

2-1 Joueuses seniors :

25 joueuses au maximum.

2-2 Catégories de jeunes :

20 joueuses au minimum par catégorie.

3 – Licence de la joueuse:

La licence de la joueuse est annuelle.

4 - Engagement des clubs de football féminin :

Le dossier d'engagement doit être constitué de pièces suivantes :

- Une fiche d'engagement dans les compétitions (imprimée ligue) ;

- Une copie légalisée de l'agrément du club;

- Une attestation délivrée par une compagnie d'assurance relative aux contrats couvrant l'ensemble des membres des clubs, conformément au règlement du championnat de football féminin;

- Une liste des membres élus du comité directeur, mandatés pour représenter le club auprès de la ligue et les structures du football;

- Quitus délivré par la ligue d'origine pour les clubs changeant de ligue;

- Une attestation de domiciliation délivrée par le gestionnaire de l'infrastructure sportive concernée;

5 - Dépôt des dossiers d'engagement :

Les dossiers d'engagement complets doivent être déposés, contre accusé de réception auprès :

- De la ligue nationale de football amateur : au plus tard le 15 Août 2011

- Des ligues régionales de football amateur : au plus tard le 15 Août 2011

6 - Catégories d'équipes à engager:

- Une équipe seniors : joueuses nées avant le 01 janvier 1992
- Une équipe U-20 : joueuses nées entre le 01.01.92 et le 31.12.94
- Une équipe U-17 : joueuses nées entre le 01.01.95 et le 31.12.98

6-1 L'engagement d'une équipe U13 des joueuses nées entre le 01/01/1999 et le 31/12/2001 est facultatif.

6-2 - l'enregistrement des licences des catégories de jeunes :

L'enregistrement et la délivrance des licences des catégories de jeunes est du ressort de la ligue gestionnaire du championnat ou de la ligue qui gère le club.

7 - Participation des joueuses des catégories jeunes:

7-1 - Joueuses U20 :

- Tous les clubs peuvent utiliser en équipe seniors des joueuses U20, avec la licence délivrée par leur ligue ou la ligue gestionnaire du championnat U20.

7-2 - Joueuses U17 :

- Tous les clubs peuvent utiliser en équipe seniors des joueuses U17 à condition d'obtenir un double sur classement conforme au règlement du championnat de football féminin, avec la licence délivrée par leur ligue ou la ligue gestionnaire du championnat de jeunes.

8 - Dossier de licence pour les joueuses :

Pour enregistrement, Les dossiers de licences de joueuses doivent être déposés auprès des ligues concernées contre accusé de réception dans les délais impartis.

9 - Dossier médical :

Toute demande de licence de joueuse devra être accompagnée d'un dossier médical conforme au modèle défini par la commission médicale fédérale.

Le secrétaire général ou le président du club ainsi que le médecin du club doivent établir une attestation certifiant que la confection du dossier médical de leurs joueuses soit conforme aux directives de la commission médicale de la FAF. La seule signature du secrétaire général n'exclue pas la responsabilité du président du club.

10- Obligations des clubs :

10-1 Engagement obligatoire de trois (03) catégories, seniors, U20 et U17 pour les clubs de la division nationale.

10-2 Engagement obligatoire de deux (02) catégories, seniors et U20 ou U17 pour les clubs de la division régionale.

10-3 Pour les nouveaux clubs affiliés, l'engagement d'une seule catégorie (U17, U20 ou seniors) est obligatoire pour la première année.

11- Equipement :

11.1 Les équipes doivent être uniformément vêtues aux couleurs de leur club déclarées à l'engagement et conformément au règlement du championnat de football féminin.

11.2 Les clubs doivent communiquer à leurs ligues et sur la fiche d'engagement les couleurs principales et les couleurs de réserves de leurs équipements.

12- Numérotation des maillots :

Le club est tenu au moment du dépôt des demandes de licences, de communiquer à sa ligue les numéros des dossards attribués à toutes les joueuses participant aux rencontres officielles des seniors. Les numéros attribués demeurent inchangés durant toute la saison et doivent figurer sur le dos du maillot et à l'avant du short du côté droit.

13- Organisation des matches (Médecin et ambulance) :

Le Club qui reçoit doit obligatoirement assurer la présence d'un médecin et d'une ambulance pour toute rencontre de football.

Si l'absence du médecin et/ou de l'ambulance est constatée par l'arbitre, celui-ci annule la rencontre et le club organisateur est sanctionné conformément aux dispositions règlementaires.

14- Coupe d'Algérie :

Les clubs de football féminin qui participent aux compétitions de la coupe d'Algérie s'engageront à respecter les règlements y afférents.

15- date de reprise des championnats de football féminin :

Division nationale de football féminin seniors : 15→ Octobre 2011

Division régionale de football féminin seniors : 04→ Novembre 2011

Catégories de→ jeunes : 04 Novembre 2011

16- Droits d'engagement:

16.1- Les droits d'engagement du club féminin aux différentes compétitions de football sont gratuits.

16.2- Les clubs féminins engagés dans les compétitions de football bénéficieront de :

- cent mille (100 000) dinars pour l'acquisition des équipements.
- cent mille (100 000) dinars pour les frais de déplacement et de restauration.